

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



COMMUNE DE ROSTRENEN

PROJET D'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE KERJEAN A ROSTRENEN

Le Maire de la Commune de ROSTRENEN a prescrit par arrêté n°101/2019 en date du 25 novembre 2019, la reprise de l'enquête publique portant sur :

- le projet d'extension du parc d'activités économiques de Kerjean

Cette enquête se déroulera :

**Du Mercredi 18 décembre 2019 au
Lundi 20 janvier 2020 (17h00) inclus**

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Monsieur Jean-François NICOL, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique d'extension du Parc d'activités de Kerjean à Rostrenen, ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Rostrenen aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit : **du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf les mardis 24 et 31 décembre 2019 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, le jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00 sauf le samedi 21 décembre 2019 et également sur le site Internet de la Commune : <https://www.rostrenen.fr> et sur le site Internet de la CCKB : <https://www.kreiz-breizh.fr>.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie aux jours et heures suivants :

Mercredi 18 décembre 2019	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Lundi 23 décembre 2019	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mardi 7 janvier 2020	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Samedi 11 janvier 2020	9h00 à 12h00
Mercredi 15 janvier 2020	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Lundi 20 janvier 2020	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (jour de clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'observations en Mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur par écrit à la Mairie - 6, rue Joseph Penneç - 22110 ROSTRENEN, à l'attention du Commissaire Enquêteur, ou soit par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@rostrenen.com en indiquant en objet "Observations Extension parc d'activités de Kerjean pour commissaire enquêteur".

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après la procédure d'enquête publique, le projet d'extension du parc d'activités de Kerjean, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.